



FVMFAC

Fédération Vaudoise
des Maîtres Ferblantiers, Appareilleurs
et Couvreurs

34, rue du Maupas
1004 Lausanne

Tél. 021/647 24 25
Fax 021/646 39 03
E-mail: fvmfac@sgip.ch

Pour la correspondance:
Case 279
1001 Lausanne

www.mevauba.ch

***A NOS MEMBRES ET
ENTREPRISES AFFILIEES
A LA CAISSE AVS MEROBA***

Réf. L.Bleul/M.Jiménez

Lausanne, le 23 novembre 2023

Accord sur les salaires au 1.1.2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous communiquons, ci-après, les informations suivantes :

I. SALAIRES MINIMAUX

Sans changement.

II. SALAIRES CONVENTIONNELS (CCT)

D'entente entre les partenaires sociaux, il a été convenu d'une augmentation conventionnelle des salaires réels mensuels ou horaires effectifs au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

- de CHF 0.50 par heure ou CHF 90.00 par mois et par travailleur.

A votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

***FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES
FERBLANTIERS, APPAREILLEURS ET COUVREURS***
Le Président : Le Secrétaire général :
S. Moïk L. Bleul